

mon
commerce
à
LIMOGES
mes
CONTACTS



limoges.fr



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION



5-11
**VOUS AVEZ
UN PROJET**

13-17
**VOUS SOUHAITEZ
RÉALISER
DES TRAVAUX**

19-24
**VOUS SOUHAITEZ
ANIMER VOTRE
COMMERCE**

25-30
**DES QUESTIONS ?
DES CONTACTS**

mon
commerce
à
LIMOGES
mes
CONTACTS

An illustration of a woman with curly brown hair, wearing an orange long-sleeved shirt and pink pants, sitting cross-legged and resting her chin on her hand in a thoughtful pose. She is set against a large yellow circular background. To her left, a thought bubble contains a purple stall with a scalloped awning, displaying various items like bottles and containers on a counter. The entire scene is overlaid on a light yellow grid pattern.

vous avez un projet

VILLE DE LIMOGES **LE MANAGER DU** **COMMERCE**

Vous avez un projet et vous souhaitez vous installer dans notre centre-ville : le « manager de centre-ville » est à votre disposition pour vous accompagner.

Il peut vous fournir des informations essentielles et vous aider à choisir le meilleur emplacement pour votre activité.

Grâce à des outils d'analyse des flux piétons, d'observatoire du commerce, des locaux disponibles et des conditions locatives, il vous offre un soutien précieux. Il vous guide également dans vos démarches administratives et vous informe sur les aides financières disponibles.

Ville de Limoges
Direction Attractivité Commerciale
Service stratégie commerciale
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 98 96
commerce@limoges.fr
[limoges.fr/pratique/
accueil-commerces](http://limoges.fr/pratique/accueil-commerces)



LA CHAMBRE DE **COMMERCE** **ET D'INDUSTRIE**

La CCI vous accompagne de la création à la cession mais aussi dans les moments clés du développement d'activité (investissement, recrutements, difficultés financières, recherche de financements...).

Les conseillers CCI sont mobilisés pour répondre à vos besoins spécifiques sur de nombreuses thématiques (numérique, IA, développement durable...) et grâce à une série d'outils et d'observatoires (étude de marché, portrait de zone de chalandise, chiffres clés...).

Elle propose aussi des parcours de formation pour les dirigeants et leurs équipes grâce à son école ESC Limoges et ses services de formation continue. La CCI c'est un appui concret pour sécuriser et faire grandir vos commerces.

CCI de Limoges et de la Haute-Vienne
16 place Jourdan
05 55 45 15 15
info@limoges.cci.fr
limoges.cci.fr



DÉVELOPPEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT !

En tant que chef d'entreprise, vous relevez chaque jour des défis majeurs pour garantir la pérennité et la croissance de votre activité. Les conseillers de la CMA Nouvelle-Aquitaine en Haute-Vienne vous aident à faire le point et vous accompagnent pour optimiser votre gestion et favoriser la réussite de votre entreprise, en tenant compte de vos capacités financières et humaines. Conseils personnalisés, formations, ateliers collectifs, manifestations commerciales...

Que vous soyez micro-entrepreneur ou dirigeant d'une TPE/PME, nos experts-métiers sont là pour vous soutenir au quotidien dans vos projets et vos démarches, afin que vous puissiez vous concentrer pleinement sur votre savoir-faire.



© Thierry Laporte - Ville de Limoges

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Nouvelle-Aquitaine**

12 avenue Garibaldi

05 55 45 27 00 ou 30 06

87-cma-standard@cma-nouvelleaquitaine.fr

cma-nouvelleaquitaine.fr



PÉPINIÈRE COMMERCIALE

En proposant des locaux vacants aux porteurs de projet avec un loyer minoré durant trois ans, la pépinière commerciale facilite l'installation de nouvelles activités commerciales en centre-ville.

8

Chaque année, un appel à candidature est lancé et une sélection des projets est réalisée.

Le ou les lauréats peuvent ainsi bénéficier d'une aide au loyer maximale de 10800€ la première année, 7200€ la deuxième année et 3600€ la troisième année.

Ville de Limoges
Direction Attractivité
Commerciale
Service stratégie commerciale
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 98 96
commerce@limoges.fr

La Boîte à business
Campus consulaire
11 rue Philippe Lebon
05 55 42 64 00
laboiteabusiness@limoges.cci.fr
[laboiteabusiness.fr/pepiniere-
commerciale.html](http://laboiteabusiness.fr/pepiniere-commerciale.html)



DISPOSITIFS

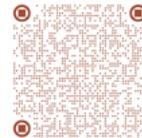
DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA REPRISE DE TPE

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient l'économie locale et l'entrepreneuriat. Elle a mis en place une offre d'accompagnement intitulée « Entreprendre, la Région à vos côtés ».

Pour ce faire, un réseau de partenaires experts est à votre disposition : ils vous aident à définir votre projet ainsi que les modalités financières et juridiques nécessaires.

Présentation du dispositif

[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/
amenagement-du-territoire/dis-
positif-regional-daccompagne-
ment-la-creation-reprise-de-tpe-entre-
prendre-la-region-vos-cotes](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/dispositif-regional-daccompagnement-la-creation-reprise-de-tpe-entreprendre-la-region-vos-cotes)



Contacts des organismes

d'accompagnement
dispositif-entreprendre.fr/structures.html



PORTALIM : PORTAIL DE L'IMMOBILIER

Comme son nom l'indique, Portalim est une bourse des locaux recensant toutes les offres issues d'agences immobilières et autres professionnels de l'immobilier.

C'est le meilleur site Internet pour vous aider à trouver le local commercial qui vous convient.

CCI de Limoges et de la Haute-Vienne
16 place Jourdan
05 55 45 15 15
portalim.fr



LES AIDES DE LIMOGES MÉTROPOLE

AIDE À L'IMMOBILIER COMMERCIAL ET DE PROXIMITÉ

Limoges Métropole accompagne les investissements immobiliers des entreprises commerciales, implantées en centre-ville ou dans les quartiers prioritaires, en finançant les travaux de rénovation intérieurs et extérieurs du local.

Secteurs d'activités concernés :
les commerces de détail, les services à la personne, les activités de restauration non franchisées bénéficiant d'une reconnaissance de qualité...

Aide à hauteur de 20% des dépenses éligibles HT dans la limite de 20 000 € d'aide.

AIDE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE « COUP DE POUCE DIGITAL »

Limoges Métropole souhaite favoriser l'intégration du numérique dans les processus de pilotage et d'organisation des entreprises employeuses de son territoire grâce à son dispositif d'aide à la transformation numérique. Dépenses éligibles : investissements matériels, prestations intellectuelles, logiciels. Aide à hauteur de 50% des dépenses éligibles HT dans la limite de 5 000€ d'aide.

AIDE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE « COUP DE POUCE CYBER »

Limoges Métropole accompagne la sécurisation des données des entreprises.

Les dépenses éligibles : investissements matériels, logiciels, prestations d'audit et d'analyse de risques...

Aide à hauteur de 50% des dépenses éligibles HT dans la limite de 5 000€ d'aide.

Limoges Métropole
Pôle développement économique
19 rue Bernard Palissy
06 11 25 64 11
pde@limoges-metropole.fr

[Informations et formulaire de demande](#)
limoges-metropole.fr/entreprendre/ouils-pour-les-entreprises/accompagnement-financier



MON
commerce
à
LIMOGES
MES
CONTACTS

VOUS souhaitez réaliser des travaux



AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service droit des sols vous accompagne pour comprendre la réglementation et vous aide à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant à votre projet.

L'autorisation d'urbanisme doit être demandée et obtenue avant le début des travaux, notamment dans les situations suivantes :

- une modification de façades, de devanture, travaux de peinture, pose de rideau de fer, de stores, etc.
- une nouvelle construction ou travaux sur construction existante
- un changement de destination

Ville de Limoges
Direction Stratégie Urbaine
Service droit des sols
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 65 75
autorisation.urbanisme@limoges.fr

Détail des démarches et des délais
d'instruction
[limoges.fr/pratique-mes-demarches/
mes-demarches-durbanisme](http://limoges.fr/pratique-mes-demarches/mes-demarches-durbanisme)



AIDES À L'EMBELLISSEMENT DES DEVANTURES

Afin d'améliorer le paysage urbain de son centre-ville historique, la ville de Limoges s'est engagée dans une Campagne d'Aides à la Requalification et à la Protection du Patrimoine (CARPP). Dans ce cadre, des subventions peuvent être accordées au propriétaire ou au commerçant.

Travaux éligibles (sous conditions selon le règlement en vigueur) :

- ravalement (enduit ou peinture)
- menuiseries (hors PVC)

Montant maximum de l'aide : 4 000€ pour un plafond de travaux de 20 000€

Ville de Limoges
Direction Stratégie Urbaine
Service habitat - logement
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 65 75
autorisation.urbanisme@limoges.fr

Informations
[limoges.fr/pratique/embellissement-
des-facades](http://limoges.fr/pratique/embellissement-des-facades)



CONSEILS TRAVAUX EN SPR (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)

L'UDAP de la Haute-Vienne, sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), vous conseille et valorise vos projets en espaces protégés.

UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Vienne)
Services de l'architecte des bâtiments de France

Hôtel Nieaud - 35 rue des Vénitiens
05 55 33 32 72
udap.haute-vienne@culture.gouv.fr

CONSEILS COULEURS DEVANTURE

(HORS SUBVENTIONS)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute Vienne (CAUE) est un organisme dont l'objectif est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans le respect des caractéristiques du territoire local et du plan de coloration de la Ville de Limoges. À ce titre il vous accompagne dans votre projet par un apport pédagogique et technique.

CAUE

1 rue des Allois
05 55 32 32 40
contact@caue87.fr

ENSEIGNES

Constitue une enseigne commerciale toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce. Elle doit respecter certaines règles d'emplacement, de dimensions, etc. La ville de Limoges dispose d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Toute installation, remplacement et/ou modification d'enseigne est soumise à autorisation préalable (CERFA 14798*01).

Ville de Limoges

Direction des Espaces Publics

Service enseigne et publicité

Hôtel de Ville – 1 square Jacques Chirac

05 55 45 98 40 / 05 55 45 98 39

enseigne.publicite@limoges.fr

[Dossier de demande et règlement consultables sur \[limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-dinstallation-denseignes\]\(http://limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-dinstallation-denseignes\)](#)



CONSTRUIRE, AMÉNAGER OU MODIFIER UN ERP ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE

Les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent respecter les dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, pris par arrêté du 25 juin 1980. Pour éviter que le moindre incident ne se transforme en tragédie, la commission de sécurité contrôle, conseille et émet un avis sur les conditions de sécurité dans ces établissements. Cet avis permet au Maire de prendre la décision soit d'autoriser l'ouverture, soit de prononcer la fermeture de l'établissement concerné.

Ville de Limoges
Direction
Sécurité,
Prévention et
Salubrité
Commission
communale de
sécurité

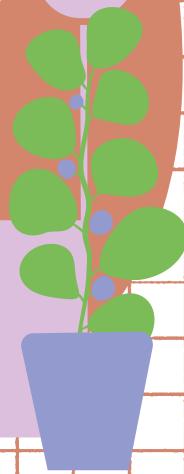
64 rue Armand
Barbès
05 55 10 56 36 /
05 55 10 56 37

Informations
et dossier
de demande
lemaire@limoges.fr
[limoges.fr/
commission-
communale-de-
securite](http://limoges.fr/commission-communale-de-securite)



mon
commerce
à
LIMOGES
mes
CONTACTS

vous souhaitez animer votre commerce



OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation commerciale du domaine public (terrasses, panneaux, étalages) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Attractivité Commerciale.

Cette demande est examinée par une commission composée d'élus et de techniciens.

La Ville de Limoges encourage la végétalisation naturelle sur les terrasses ou au droit des commerces. Pour en savoir plus, contactez le service action commerciale.

Les occupations commerciales sont encadrées par un règlement. Une charte synthétise l'ensemble des préconisations à respecter afin que votre projet s'intègre au mieux dans l'espace public.

Charte des terrasses

limoges.fr/pratique/charte-doccupation-du-domaine-public



Ville de Limoges

Direction Attractivité commerciale

Service action commerciale

64 avenue Georges Dumas

05 55 45 60 95

commerce@limoges.fr

[Formulaire de demande de terrasse
limoges.fr/pratique-mes-demarches/
demande-dautorisation-du-do-
maine-public-pour-lexploita-
tion-dune-terrasse-de](https://limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-dautorisation-du-domaine-public-pour-lexploitation-dune-terrasse-de)



[Formulaire de demande pour
les autres occupations
limoges.fr/pratique-mes-demarches/
demande-de-creation-ou-modifica-
tion-demprise-commerciale](https://limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-de-creation-ou-modification-demprise-commerciale)



ANIMATIONS COMMERCIALES ET RÉFÉRENTS DE COMMERÇANTS

Les animations participent à la dynamique du centre-ville. Chaque année, des braderies, décorations de rue, animations musicales... sont proposées par les associations ou représentants de commerçants.

Les événements qui se déroulent sur la voie publique sont réglementés. Un dossier de demande de manifestation doit être transmis à la Ville de Limoges qui peut apporter son soutien. N'hésitez pas à vous informer auprès du service action commerciale qui peut également vous accompagner dans vos démarches.

Ville de Limoges
Direction attractivité Commerciale
Service Action commerciale
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 61 66
commerce@limoges.fr

[Dossier de demande de manifestation](#)
limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-dautorisation-de-manifestation-publique



© Alexis Bernardet - Ville de Limoges



VÉGÉTALISATION DES FAÇADES

Participez à une démarche citoyenne et écologique. Encouragez la nature en ville.

Au-delà de l'aspect esthétique avec l'embellissement des façades, la végétalisation dans l'espace urbain répond à des enjeux écologiques importants : elle permet de réduire la pollution, de lutter contre les îlots de chaleur, tout en favorisant la biodiversité.

Ville de Limoges
Mission patrimoine naturel
Protection du patrimoine et événementiel - Végétalisation
Hôtel de ville -
1 square Jacques-Chirac
05 55 45 63 17
dep.accueil@limoges.fr

Informations et formulaire de demande
limoges.fr/demande-d-autorisation-de-vegetalisation-des-espaces-publics



OUVERTURES DOMINICALES

La loi autorise le Maire à prendre par arrêté des dérogations au repos dominical à titre collectif. Ce nombre de dimanches est limité à 12 par an. Vous trouverez l'arrêté municipal précisant la liste des dimanches concernés sur le site de la Ville de Limoges.

Ville de Limoges
Direction Attractivité commerciale
Service action commerciale
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 60 17
commerce@limoges.fr

[Arrêté des ouvertures dominicales](http://affichagelegal.limoges.fr/document)
affichagelegal.limoges.fr/document
(rubrique commerces)



LICENCES, DÉBITS DE BOISSONS PERMANENTS

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant, sur place ou à emporter) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à conditions.

Ville de Limoges
Direction Attractivité commerciale
Service action commerciale
64 avenue Georges Dumas
05 55 45 60 17
commerce@limoges.fr

[Informations et formulaire de déclaration](http://limoges.fr/pratique-mes-demarches/declaration-de-licence-de-debit-de-boissons)
limoges.fr/pratique-mes-demarches/declaration-de-licence-de-debit-de-boissons



OFFICE DE TOURISME DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vous êtes un professionnel engagé et fier de votre Destination Limoges ? Rejoignez une communauté d'ambassadeurs, un réseau de plus de 240 acteurs prêts à soutenir et à valoriser les atouts du territoire. En adhérant au réseau, vous pourrez avoir accès à des moments collectifs (visites, événements, formations, offres...), ainsi qu'à une valorisation personnalisée de votre structure sur les supports print et digitaux de l'office.

Office de tourisme de Limoges
Métropole
12 boulevard de Eleurus
Du lundi au samedi de 10h à 17h**
07 64 33 13 40
info@destination-limoges.com

Informations

destination-limoges.com/espace-pro/nos-ambassadeurs/



**horaires d'été élargis consultables sur le site/rubrique : nous contacter

**des
questions ?
des
→ contacts**

OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute occupation du domaine public (travaux, déménagement, encombrements, installation de rampe amovible...) vous devez solliciter une autorisation d'occupation temporaire. Pour connaître les formalités à accomplir contactez la Direction des Espaces Publics.

STATIONNEMENT, ACCESSIBILITÉ ET LIVRAISONS

Pour toute question relative aux modalités de stationnement, d'accès ou de livraisons dans le centre-ville de Limoges, contactez la Direction des Espaces Publics.

Ville de Limoges

Direction des Espaces Publics

Accueil

Hôtel de ville – 1 square Jacques Chirac

05 55 45 63 17

dep.accueil@limoges.fr

Guide du stationnement

limoges.fr/sites/default/files/pdf_preview/guide%20du%20stationnement%200722v2.pdf



POLICE MUNICIPALE

Afin de renforcer son action en faveur de la tranquillité publique, la police municipale développe ses relations avec l'ensemble des commerçants présents sur le territoire communal et instaure de manière pérenne un contact privilégié avec les gérants d'enseignes.

A cette fin, le « registre de sécurité commerçants » permet de vous contacter dans de meilleurs délais en cas d'intervention proche de votre commerce et en l'absence de personnel sur site.

Ville de Limoges
Direction Sécurité,
Prévention et Salubrité
Police municipale
64 rue Armand Barbès
05 55 10 56 10
police.municipale@limoges.fr

[Formulaire d'inscription au registre de sécurité commerçants](https://limoges.fr/inscription-au-registre-de-securite-commerçants)
limoges.fr/inscription-au-registre-de-securite-commerçants



HYGIÈNE, PROPRETÉ, SALUBRITÉ

Au sein du service communal d'hygiène et de santé, les agents de la Ville vous accompagnent sur les questions liées :

- au bruit : une étude d'impact des nuisances sonores est obligatoire dès que de la musique amplifiée est diffusée dans l'établissement,
- à l'hygiène alimentaire : pour ouvrir un établissement manipulant des denrées alimentaires, une formation hygiène est obligatoire ainsi qu'un système d'extraction des buées et vapeurs de cuisson.

Le service peut également vous conseiller sur la dératisation, la désinfection et la désinsectisation.

Ville de Limoges
Direction Sécurité, Prévention et
Salubrité

Service communal hygiène et santé

64 rue Armand Barbès

05 55 10 56 52

service.communal.hygiene@limoges.fr

Informations propreté
limoges.fr/pratique/la-proprete



Informations salubrité
limoges.fr/pratique/la-salubrite



MAIRIE DE LIMOGES

Les services de la Ville de Limoges
sont ouverts de

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

05 55 45 60 00



GESTION ET COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté urbaine Limoges Métropole vous accompagne au quotidien dans la gestion de vos déchets (consignes de tri, collecte spécifique de cartons ou bacs individuels à verre pour les métiers de bouche en hyper centre, demande de bacs, information sur les collectes...).

Limoges Métropole
Communauté urbaine
Direction de la prévention et de la gestion des déchets

71 rue de Nexon

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00

05 55 45 79 30

communaute-urbaine@limoges-metropole.fr

Vous avez un doute pour trier un déchet ?
L'application «Mon Service Déchets» répond à toutes vos interrogations.

Vous pouvez également consulter le site internet de Limoges Métropole
limoges-metropole.fr/services/gestion-des-dechets-nos-missions/espace-entreprises



THELMA S'INFORMER, ALERTER, S'ENGAGER

Thelma est une application mobile (téléchargeable gratuitement sur les téléphones Android et IOS) qui permet de signaler à la mairie un problème constaté dans les espaces urbains, mais aussi de suggérer une idée ou de féliciter une initiative, en sélectionnant un thème (eau et assainissement, éclairage et électricité, espaces verts et jardins, perdu\trouvé, sécurité et nuisances, transports, voirie et circulation). L'utilisateur reçoit alors un accusé de réception et est informé par mail du traitement de sa demande.

Lien de téléchargement
[thelma.app](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.limoges_metro.thelma)



LA CCI VOUS SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTES

Le conseiller CCI vous accompagne, en toute confidentialité, dans vos démarches du début de l'analyse de vos difficultés jusqu'à la fin de votre démarche.

En fonction de votre situation, plusieurs cas de figure sont possibles :

- En cas de prévention : c'est-à-dire quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement mais commence à ressentir des difficultés (impayés clients ponctuels, problème de trésorerie, perte d'un client majeur, suppression d'un découvert bancaire...), le conseiller vous orientera vers l'organisme dédié.

- Dans le cas où la cessation de paiements est avérée, le conseiller de la CCI vous aide à préparer votre dossier et vous accompagne tout au long de la procédure.

APESA

Propose un accompagnement psychologique aux chefs d'entreprise qui sont en souffrance.

Les +

- Confidentialité
- Prise en charge rapide
- Gratuité

60 000 REBONDS

A pour vocation d'aider les anciens chefs d'entreprises à la suite d'une liquidation judiciaire pour se reconstruire sur le plan personnel et pour rebondir vers un nouveau projet professionnel.

Les +

- Accompagnement individuel
- Accompagnement collectif
- Prise en charge rapide
- Gratuité

CCI de Limoges et de la Haute-Vienne

16 place Jourdan

05 55 45 15 15

[limoges.cci.fr/nos-accompagnements/
difficultes-des-entreprises](https://limoges.cci.fr/nos-accompagnements/difficultes-des-entreprises)





MAIRIE DE LIMOGES

Les services de la Ville de Limoges
sont ouverts de
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
1 square Jacques-Chirac
05 55 45 60 00

limoges.fr



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION